

**Sommaire des modifications apportées**  
***Guide de facturation – Rémunération à l'acte***  
**des spécialistes en chirurgie buccale et maxillo-faciale**

Mise à jour : 4 janvier 2023

Modifications du terme « Prestataire d'une aide financière de dernier recours » par « Prestataire d'une aide financière avec carnet de réclamation » aux sections suivantes :

- 2.2 Services dentaires;
- 2.8 Prestataires d'une aide financière avec carnet de réclamation;
- Annexe VI – Tableau des services dentaires assurés.